

L'administration communale de Manternach se propose d'engager un :

Rédacteur (M/F)

L'administration communale de Manternach se propose d'engager un fonctionnaire à plein temps dans la carrière du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif.

Les candidats (m/f) doivent :

- être ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne ;
- avoir réussi à l'examen d'admissibilité pour la carrière du rédacteur (groupe de traitement B1, sous-groupe administratif) pour le secteur communal ;
- être détenteur d'un diplôme luxembourgeois de fin d'études secondaires ou présenter une attestation portant sur des études reconues équivalentes ;
- faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (luxembourgeois, français et allemand) telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues.

La réussite à l'examen d'admission définitive de la carrière du rédacteur constitue un avantage.

Description de la tâche :

- rédaction de textes pour le bulletin communal ;
- recherche, classement et archivage de documents ;
- courrier entrant et sortant ;
- état civil ;
- assistance au secrétariat ;
- assistance au service de la population ;
- toute autre mission confiée à l'agent par ses supérieurs suivant les besoins du service.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues au secrétariat communal (Tél : 71 01 72-21).

Les candidats (m/f) sont tenus d'envoyer leur demande, accompagnée des pièces énoncées ci-dessous, au plus tard pour le **21 septembre 2020 inclus** à l'administration communale de Manternach, 3 Kierchewee, L-6850 Manternach, à l'attention du Collège des bourgmestre et échevins :

- une lettre de motivation ;
- un extrait récent de leur acte de naissance ;
- une copie de leur carte d'identité ;
- un extrait récent du casier judiciaire (<2mois) (Bulletin no.3) ;
- un certificat d'affiliation ;
- une copie des certificats et diplômes d'études et de formation requis/obtenus ;
- un curriculum vitae signé avec une photo récente ;
- un certificat attestant la réussite aux examens susvisés.

En déposant son dossier, le candidat (m/f) donne son accord à l'administration communale d'utiliser ses données personnelles dans le cadre du procès de recrutement conformément aux dispositions du règlement européen sur la protection des données personnelles (UE 2016/679).

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en considération.

Manternach, le 5 septembre 2020

Le Collège des bourgmestre et échevins

Jean Pierre HOFFMANN, Alix KLEIN-UNGEHEUER, Claude THEISEN